meuse.fr



Deuil périnatal

Perdre le bébé qu'on attendait est un événement extrêmement douloureux, quel que soit le terme au cours de la grossesse. La souffrance engendrée peut parfois être mal comprise par l'entourage. Il est important pour les parents de pouvoir s'exprimer et de se sentir entendu.

Publié le 30 juin 2020

Les différentes circonstances de l'interruption de la grossesse

Il existe différents cas de décès périnatal.

> La fausse couche(FC)

Cet événement correspond à l'arrêt spontané de la grossesse avant la fin de la 1 $\stackrel{\circ}{\mathbb{R}}^{ne}$ Semaine d'Aménorrhée (SA).

> La mort fœtale in utero(MFIU)

Il s'agit de l'arrêt de l'activité cardiaque du fœtus au-delà de 1ª me SA.

> L'interruption médicale de grossesse(IMG)

Cette intervention peut être pratiquée à tout moment lorsque la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la mère ou lorsqu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une gravité particulière et reconnue incurable au moment du diagnostic.

Dans tous ces cas, le couple bénéficie d'une information la plus complète possible et d'un accompagnement par l'équipe médicale.

Il leur sera proposé une rencontre avec un psychologue

Προ

associations d'accompagnement au deuil périnatal de existent également.



Les droits des parents endeuillés

En fonction de votre situation et du terme auquel votre grossesse s'est interrompue, vous pouvez inscrire votre enfant à l'état civil et sur votre livret de famille, organiser des obsèques et bénéficier de prestations sociales.

DATE DE L'INTERRU GROSSESSE	JPTION DE	CIRCONST		TIFICAT COUCHEMENT	INSCRIPTION À L'ÉTAT CIV FAMILLE	/IL OU LIVRET DE	OBSÈQUES	PRESTATI SOCIALES
Avant 15 SA	IVG	Non Non		L'établissem corps	L'établissement de santé prend en charge la crémation du corps		Non	
FC / MFIU	Non	Non	Non					
IMG	Sur décision médicale	Non	No	n				
Entre 15 SA et 21 SA+6j	IMG / MFIL	J Oui	Po		sibilité pour la famille d'organiser de nande)	s obsèques (sur	Non	
Au-delà de 22 SA et/o 500g		ıfant né vant	Oui	Oui	La famille organise les obsèques	Oui		
Enfant né sans vie	Oui	Oui, uniqu décès	ement en rubrique	Possibilité demande)	pour la famille d'organiser des obsèc	ques (sur		

LIENS UTILES

> association-agapa.fr/

